

LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, PRÉCURSEUR DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La problématique de la démographie médicale et de l'accès aux soins constitue une préoccupation majeure pour le conseil départemental de l'Allier. Bien que la santé ne relève pas des compétences d'une collectivité départementale, le Département de l'Allier en a fait une de ses priorités dans le cadre d'une politique volontariste.

En 2006, l'Allier est le premier département en France à mettre en place une aide incitative (bourse d'études et de projet professionnel) pour favoriser l'installation de médecins généralistes sur le territoire : le dispositif WANTED : 1000 €/an pendant la durée de l'internat : soit 36 000 € en échange d'une installation dans le département pendant 6 ans (activité mixte possible).

Depuis 2006, plus de 2 millions d'euros ont été investis par le conseil départemental au travers du dispositif Wanted. A ce jour, cela représente 67 contrats et 42 installations dans le Bourbonnais dont 6 sur le bassin de Montluçon et 3 à venir d'ici un an.

En 2017, la commission offre de soins a été impulsée par le Président RIBOULET, avec pour mission la réalisation d'un état des lieux, la proposition d'évolution des dispositifs pour d'autres professionnels de santé et des expérimentations sur la démographie médicale.

En 2019, ont été créées des aides à l'installation en investissement pour favoriser l'installation d'autres professionnels de santé ou para-médicaux qui s'installent dans des zones non aidées par la CPAM :

- 10 000 € pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes qui créent une nouvelle offre (cardiologues, rhumatologues, ophtalmologues, gynécologues...);
- 20 000 € pour les chirurgiens-dentistes ;
- 15 000 € pour les masseurs-kinésithérapeutes ;
- 5 000 € pour les paramédicaux (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages-femmes, pédicure-podologues...).

Le 23 mars dernier, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le rapport Cadre Santé. Ce dernier vient maintenir et renforcer les actions du Département dans cette thématique santé aux côtés des autres politiques transversales (sport, autonomie, petite enfance, ...). Les nouvelles actions seront proposées aux votes lors de la prochaine session du 7 décembre 2023.

Par ailleurs, le Département co-finance des maisons de santé pluridisciplinaire. Il est aux côtés des territoires pour les aider à porter les projets permettant le maintien de l'offre de soins. Une chargée de mission santé, sous l'autorité de la Direction Générale adjointe des Solidarités développe les actions, anime les dispositifs départementaux et fait la promotion de l'Allier et de ses opportunités d'installation. C'est un facilitateur pour l'installation (Accompagnement des projets professionnel et de vie : découverte du territoire et de ses opportunités, emploi du conjoint, recherche d'un logement etc ...).